

# TOUT SAVOIR SUR : LE TRI-SELECTIF

DANS MON SAC JAUNE, JE DÉPOSE :

Papiers  
et cartons



Métaux



Plastiques



**NOUVEAU !**

à compter du 1er janvier 2020, je dépose aussi :



CITEO lance régulièrement des appels à projet à destination des collectivités pour leur permettre de mettre en place l'extension des consignes de tri des plastiques.

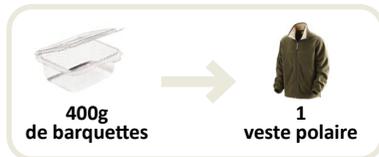
La CCMM a saisi cette opportunité dès 2019 pour vous permettre de trier encore plus d'emballages et de faciliter le passage à la redevance incitative sur l'ensemble du territoire.

## > DOIS-JE LAVER MES EMBALLAGES AVANT DE LES METTRE DANS MON SAC JAUNE ?

**NON.** Il suffit juste de bien les vider de leur contenu.

## > QUE VONT DEVENIR CES EMBALLAGES ?

- Les papiers et les cartons sont recyclés et réintroduits dans la fabrication de nouveaux papiers, cartons ou papiers absorbants.
- Les métaux sont recyclés pour refaire des métaux.
- Les plastiques, eux, seront recyclés pour 80% d'entre eux. Les 20% restants (trop complexes à recycler actuellement car ils sont souvent mélangés à d'autres matières comme de l'aluminium par exemple) seront valorisés énergétiquement.



## > EST-CE QUE CES CONSIGNES DE TRI SONT VALABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL ?

**Non par encore.** La généralisation est prévue par CITEO en 2022. Pour connaître en détail les consignes de tri, connectez-vous sur [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr) ou téléchargez l'application « Le guide du tri » (disponible sur App store, Google Play et Windows phone).

## > ET LES SACS JAUNES, EST-CE QU'ILS NOUS SERONT TOUJOURS DISTRIBUÉS EN PORTE-À-PORTE ?



**OUI.** Les services de la CCMM poursuivront les distributions annuelles de sacs jaunes. N'oubliez pas qu'en cas de besoin, les mairies peuvent également vous donner des rouleaux de sacs jaunes. *À NOTER : l'utilisation des sacs jaunes est strictement réservée au tri sélectif. Leur présence dans les bacs de collecte des ordures ménagères entrainera un refus de collecte de votre bac.*

## > EST-CE QUE JE PEUX PRÉSENTER MES SACS JAUNES À LA COLLECTE DANS UN BAC ?

**NON.** Le contrat de collecte prévoit une collecte des sacs directement posés sur le trottoir. Seuls les usagers équipés de bacs de tri appartenant à la CCMM peuvent présenter le tri sélectif dans des bacs (service réservé aux entreprises ayant une forte production de déchets recyclables et aux administrations).

## > COMMENT CONNAÎTRE LES DATES DE PASSAGE DU CAMION POUR LA COLLECTE DE MES SACS JAUNES ?

La CCMM distribue tous les ans un calendrier de collecte sur lequel est indiqué les dates de passage du camion (incluant les éventuels décalages de collecte en cas de jours fériés). Ces calendriers sont également disponibles sur simple demande ou sur le site internet de la CCMM.

*À NOTER : pour vous assurer que vos sacs seront bien collectés, il est conseillé de les sortir la veille du jour de collecte à un emplacement bien visible pour les équipages de collecte.*

## Le tri se fait aussi en dehors de chez vous

Quand vous êtes au travail, en vacances, sur un festival ou n'importe où ailleurs, le tri continu !! Pour connaître les consignes de tri applicables, connectez-vous sur [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr) ou téléchargez l'application « Le guide du tri » (disponible sur App store, Google Play et Windows phone).

